

*Pôle communication*  
24.65.42

Samedi 11 novembre 2023

## INVITATION PRESSE

À l'occasion de l'ouverture du 31<sup>e</sup> Congrès de l'Association des communes et collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) qui se tiendra en Nouvelle-Calédonie du 12 au 17 novembre, une cérémonie coutumière se tiendra à **l'hôtel Le Méridien dimanche 12 novembre à 9 h 30**, avant la tenue des discours officiels. Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement chargé du suivi des relations avec les collectivités d'Outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement, sera présent pour l'occasion aux côtés des nombreux élus. Il effectuera ensuite à 11 h 30, une présentation de la Nouvelle-Calédonie à l'attention des adhérents ultramarins de l'ACCD'OM, venus de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

➤ *Vous êtes cordialement invités à cet événement.*

### Focus sur l'ACCD'OM

Créée sous l'impulsion d'un groupe d'élus ultramarins en 1991, l'Association des communes d'Outre-mer (ACDOM) est devenue en 2006, l'Association des Communes et collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM). Les communes de Mayotte, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ont été intégrées en 2002 et 2003. La commune de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon), a rejoint l'association en 2010.

L'ACCD'OM réunit aujourd'hui 125 adhérents issus de l'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) et représente ainsi plus de 80 % de la population ultramarine. Les parlementaires peuvent adhérer en qualité de membres qualifiés. Les syndicats de communes, les sociétés d'économie mixte et les associations ont également la possibilité d'adhérer en tant que membres associés.

### Objectifs de l'association

L'ACCD'OM est chargée d'assurer la représentativité des collectivités ultramarines à tous les niveaux, de porter leur voix et de défendre leurs spécificités auprès des instances nationales et européennes (ministères, Assemblée nationale, Sénat, CESE, parlement européen). L'association joue également un rôle de promotion des initiatives territoriales locales et accompagne les adhérents

sur des problématiques propres aux ultramarins, grâce notamment à l'organisation d'ateliers de travail.

D'autre part, l'ACCD'OM produit des analyses et des études sectorielles et favorise les rencontres et les échanges entre les Outre-mer à travers son congrès annuel.

Cette année, les élus participeront à des tables-rondes thématiques, des ateliers, mais aussi des visites dans les trois provinces (voir le programme complet joint à la présente invitation).

## L'organisation

Les congrès, qui se tiennent le plus souvent en Outre-mer, réunissent chaque année 200 à 300 élus venant de tous les territoires adhérents.

La présidence de l'association est tournante et change tous les deux ans par région géographique : Pacifique, océan Indien, Antilles/Guyane, depuis 2007.

C'est Jean-Claude Maës, maire de Capesterre-de-Marie-Galante (Guadeloupe) qui préside l'ACCD'OM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les postes de trésorier et de secrétaire général tournent également et sont partagés entre les régions qui ne président pas. Pour 2023-2024, le secrétariat général est confié à Bruno Flores, 2<sup>ème</sup> vice-président de l'Assemblée de Polynésie française et la trésorerie à Laïthidine BenSaid, maire de M'Tsambo à Mayotte.

Depuis 2007, l'association a recruté un délégué général et a installé une structure permanente à Paris. L'objectif est de rapprocher l'ACCD'OM des centres de décisions nationaux et européens, de mieux sensibiliser les pouvoirs publics aux singularités ultramarines, de conforter son rôle de force de propositions et enfin, de devenir un interlocuteur privilégié sur tous les grands dossiers importants pour le développement des régions d'Outre-mer.

Depuis 2023, l'ACCD'OM a mis en place des commissions de travail afin d'approfondir ses travaux dans différents domaines :

- aménagement, logement, politique de la Ville et cohésion sociale ;
- transports, mobilité ;
- prévention, sécurité ;
- finances et fiscalité locales ;
- transition écologique ;
- santé, insertion, sports et culture.

Une Commission Pacifique, chargée de travailler sur l'ensemble des thématiques selon le point de vue des territoires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, a également été mise en place cette année.

Les adhérents à l'ACCD'OM en Nouvelle-Calédonie : Canala, Kaala-gomen, Koumac, La Foa, Païta, Pouembout, province Sud, Thio, Touho et Enercal.

\* \*  
\*